

Licencié suite a longue maladie

Par krysty38, le 30/03/2011 à 10:27

Bonjour,

je travaille à la poste depuis 10/2002 et je suis simple agent.

l'année dernière mon médecin ma mis d'office en maison de repos pour une grave dépression dû au boulot et depuis je suis en longue maladie et toujours en arrêt .

en février j'ai voulu reprendre a mi temps thérapeutique mais mon directeur a refuse je suis aller voir le médecin du travail qui a approuver le mi temps et allais en faire la demande officielle, sauf que entre temps j'ai reçu un courrier pour un entretien préalable de licenciement et c'est tombe le matin même jour que la visite a la médecine du travail.

je me suis rendu a l'entretien avec un syndicaliste et je leur ai expliqué que j'avais fais une demande de mi-temps et que en aucun cas je voulais quitter mon travail bien au contraire j'aime mon job .

trois jours plus tard j'ai reçu un courrier me signifiant que j'étais licencie pour "désorganisation de service" .

quinze jours après j'ai aussi reçu un courrier me disant que mon dossier étais mis a jour suite a ma demande de septembre pour un congé pour grave maladie c'est la procédure a la poste.

alors ont ils le droit de me licencie alors que je suis en congé grave maladie et sachant que je suis simple agent de grade 1?

merci d'avance pour vos réponses.

Par Cornil, le 01/04/2011 à 22:51

Bonsoir Krysty

A priori le licenciement sur base d'état de santé est nul pour discriminationselon le Code du tRavail

La raison de "perturbation du service", déjà très faible en soi pourrait être admise dans le cadre d'une PME ayant des diffucultés à remplacer, elle est incongrue dans le cas de La Poste qui est plutôt connue pour user largement, et abuser des CDD de remplacement. Maintenant pour en dire plus, il faudrait savoir si ttu étais contractuel de droit privé ou fonctionnaire titulaire (pour qui le Code du Travail ne s'applique pas). Bon courage et bonne chance.

Par krysty38, le 04/04/2011 à 08:15

bonjour

merci pour tes encouragements, je suis contractuelle de droit privé .j'ai aussi pris un rdv (11/04)avec un juriste de la maison de la justice de ma ville . a bientôt